

Brunna Crespi, Pauline Laval et Catherine Sabinot

La communauté de pêcheurs de Taperebá (Amapá- Brésil) face à la création du Parc national du *Cabo Orange*

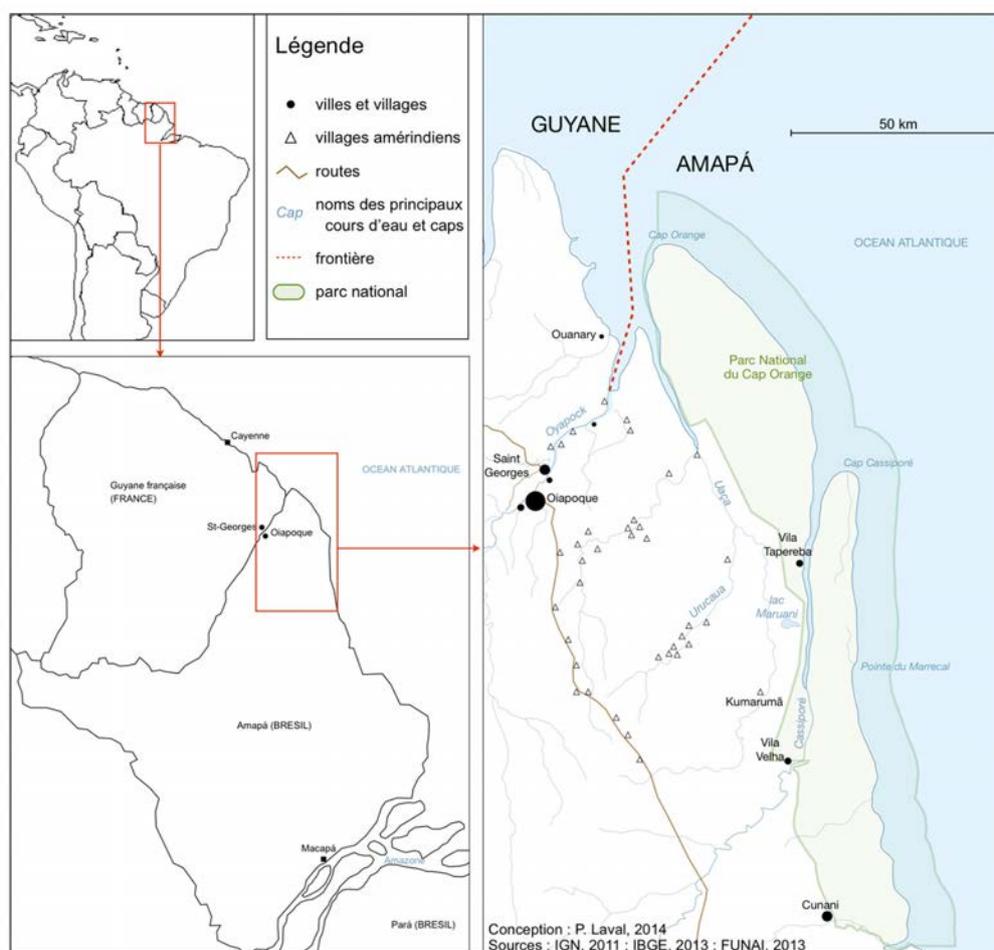
Introduction

- 1 Les populations qui dépendent de leur écosystème pour survivre, ou vivre tout simplement, ont intérêt à gérer de façon raisonnée et durable leurs ressources : les hommes qui habitent un espace peuvent être considérés comme étant ses meilleures sentinelles puisqu'ils le connaissent et le protègent par leur simple présence et l'exploitent en mobilisant des pratiques assurant généralement la reproduction des ressources. Or, ces dernières années le gouvernement brésilien, représenté par l'Institut 'Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade' (*ICMBio*, organe environnemental du gouvernement brésilien, créé par la loi 11.516, de 28 août 2007), a entraîné le dépeuplement de toute une partie de la côte de l'État d'Amapá en y implantant le parc national du Cabo Orange (carte 1), et en l'accompagnant de mesures qui contraignent progressivement les habitants à migrer (réduction des possibilités d'échanges, de commerce, fermetures des structures d'enseignement et de santé, etc.). Cette situation n'est pas isolée et plusieurs auteurs ont décrit de tels événements de migrations contraintes ou de conflits forts entre le gouvernement et des populations devant quitter leurs territoires en raison de l'implantation de parcs et devant par conséquent modifier leur mode de vie [Diegues *et al.*, 2000]. Nous pouvons citer entre autres le cas des populations du *Parque Estadual do Desengano* et du *Saco de Mamanguá* dans l'État de Rio de Janeiro [Francisco 2008 ; Cattaneo, 2004], celui du *Parque Nacional dos Aparados da Serra* à Santa Catarina et du *Parque Nacional do Jau* à Amazonas, ou encore celui du *Parque Estadual de Ilhabela* et du *Parque Estadual da Ilha do Cardoso* à São Paulo [Cattaneo, 2004]. Néanmoins, très peu de travaux se sont attachés à décrire ce qui se déroulait dans le Bas-Oyapock. Par ailleurs, le faible dispositif de surveillance mis en place sur ce territoire ne parvient pas à juguler la pêche illégale de bateaux armés au Pará venus pêcher au Nord, ce qui conduit à une forte diminution des ressources halieutiques [Almeida, 2007 ; Diegues, 2008].
- 2 En nous appuyant sur l'étude ethnologique et géographique de la dynamique des savoirs, pratiques et représentations des pêcheurs et de leurs familles, en analysant les dynamiques socio-environnementales passées et actuelles nous entendons
 1. d'une part, définir en quoi la migration, contrainte par l'établissement du parc a été un facteur de changements de savoirs et pratiques majeurs, entraînant le renforcement d'une cohésion sociale forte et d'une territorialité marquée ;
 2. et d'autre part, démontrer en quoi la création du parc a conduit au développement de pratiques particulièrement prédatrices et non contrôlées de personnes étrangères à la région, entraînant une pression accrue sur la ressource aquatique.
- 3 Les arguments que nous avançons aujourd'hui sont le fruit d'une analyse conjointe des travaux ethnographiques menés par les auteures¹ dans le cadre du programme *Ose-GuyAmapá*, Observation par satellite de l'environnement transfrontalier Guyane – Amapá², porté par l'UMR 228 EspaceDev de l'IRD et l'INRS du Brésil, en partenariat avec d'autres instituts brésiliens et français, financée par le Fonds européens de développement régional (FEDER) et de la thèse de doctorat de Pauline Laval (MNHN/CNRS-OHM) financée par le MNHN et la Fondation de France. Durant la mise en place de l'étude portant sur les savoirs et pratiques des pêcheurs, une dizaine d'entretiens exploratoires auprès de pêcheurs de Cayenne, Oiapoque et Saint-Georges et des agents de l'IFREMER, de la Pesca et de l'ICMBio, ainsi que deux entretiens formels avec le président du groupement des pêcheurs d'Oiapoque ont été menés par les auteures. De février à juin 2013, B. Crespi a passé 76 jours à Oiapoque

et Saint-Georges et a réalisé 39 entretiens de pêcheurs. Parmi eux, 12 pêcheurs sont nés à Taperebá et 5 y ont habité. C'est en nous appuyant sur plusieurs mois d'observation (par B. Crespi et P. Laval) et d'enquêtes auprès des familles d'Oiapoque et plus spécifiquement sur cet échantillon particulier de longs entretiens avec 17 pêcheurs que nous basons notre analyse. Deux entretiens complémentaires avec des femmes ayant vécu à Vila Taperebá, ainsi qu'un nouvel entretien avec un représentant de l'ICMBIO ont été réalisés en décembre 2013 et en juillet 2014 par P. Laval. Les entretiens longs ont été menés en adoptant une démarche ethnographique. D'une durée d'1h30 en moyenne, ils ont été enregistrés et retranscrits. Huit questions ouvertes et semi-dirigées ont été systématiquement posées, complétées au besoin par d'autres questions ouvertes. Le questionnaire portait sur l'activité de pêche (statut du pêcheur, techniques employées, embarcation, lieux de pêche), l'apprentissage, le parcours migratoire (origine, raisons de la migration, bien acquis et perdus) et la perception de leur métier et de leur identité culturelle.

- 4 Dans notre article, nous présenterons dans un premier temps le mode de vie des habitants de Vila Taperebá tel qu'il s'est structuré au fil du 20^e siècle. Dans un second temps, nous détaillerons les étapes et les logiques de l'implantation du parc du Cabo Orange, particulièrement à travers le regard des communautés locales. Enfin, nous analyserons les transformations que ce nouvel état de fait a induit dans les espaces terrestres et marins de Cassiporé et d'Oiapoque, tant en termes sociétaux qu'en termes environnementaux.

Localisation du parc du Cabo Orange, des villages de Vila Taperebá et Oiapoque.



1. Le village de Vila Taperebá et ses habitants avant le parc : un mode de vie reposant sur les activités vivrières

- 5 On imagine souvent l'Amazonie comme une étendue de forêt dense dépeuplée et victime de dévastation. Néanmoins, à l'intérieur de cet environnement résident des communautés qui vivent d'activités de prélèvement des ressources aquatiques et terrestres (pêche, agriculture,

cueillette) et dépendent directement de leur environnement pour subsister. Des milieux marins et fluviaux, elles prélèvent des végétaux, des poissons, des coquillages pour s'alimenter. Des forêts, elles extraient des végétaux pour l'artisanat, l'alimentation ou la médecine traditionnelle [Diegues, 2004]. Elles sont officiellement appelées « populations traditionnelles » au Brésil, et bien que cette définition semble s'appliquer aux habitants du village de Taperebá, ceux-ci ne bénéficient officiellement pas de ce statut.

1.1. L'émergence du village de pêcheurs de Taperebá

- 6 Le village de Taperebá fut fondé dans les années 1940, par des marins venant pêcher sur les côtes de l'Amapá, et ayant repéré cette embouchure poissonneuse et non habitée. Originaires des régions côtières et estuariennes de l'Amazonie (Calçoene, Amapá, Bailique (Amapá), Marajó, Afuá, Belém (Pará)), ils cherchaient à s'installer dans un lieu riche en ressources naturelles qui leur permettraient de subvenir à leurs besoins. Successivement, une dizaine de familles se sont installées.
- 7 L'embouchure de la rivière Cassiporé est une région marécageuse, où prédominent les mangroves et les savanes inondées. Les marées se ressentent jusqu'à cent kilomètres en amont de l'embouchure. Depuis leur arrivée, la principale difficulté pour les habitants de ce village fut l'approvisionnement en eau potable. Au départ, le village était situé plus en aval, près d'une petite rivière qui leur fournissait de l'eau douce, mais trop peu. Les habitants ont ensuite décidé de se déplacer à proximité d'un grand lac d'eau douce, le lac Maruani, situé en amont et également utilisé par les Amérindiens du village voisin de Kumarumã. Finalement, le village fut déplacé un peu plus en aval, sur un site riche en *taperebá* (*Spondias mombin*) proche de la petite rivière du même nom, qui a donné son nom au village.
- 8 Contraints par l'isolement de vivre de leur propre production, les habitants, arrivés en bateau, se sont naturellement tournés vers l'activité de pêche en mer côtière et en eaux douces. Ils ont également établi des jardins et de petites surfaces d'abattis le long de la rivière, où ils ont développé la culture de pastèques, bananes et cannes à sucre. Les baies d'açaí (*Euterpe oleracea*) récoltées en forêt inondée constituaient également une part importante de l'alimentation. La chasse était pratiquée, ainsi que l'élevage de porcs et de quelques bovins, quoique rendu difficile par la présence importante de caïmans (*Melanosuchus niger*) et de jaguars (*Panthera onca*).
- 9 Depuis les débuts, les habitants de Taperebá ont maintenu des relations étroites avec les Amérindiens de Kumarumã, et avec des commerçants-marins (appelés localement *marreteiros*) venus de Belém puis d'Oiapoque. Avec les premiers, ils échangeaient leurs produits contre de la farine de manioc, des agrumes, des poulets et de petites pirogues en bois monoxyles particulièrement adaptées pour la navigation en savanes inondées. Grâce aux seconds, ils se fournissaient en produits manufacturés et de première nécessité (sel, café, huile...), et gagnaient un peu d'argent en vendant leurs surplus de poisson salé et de fruits. Par ailleurs, un commerce non négligeable de vessies natatoires de *gurijuba* (*Sciades parkeri*), de cuir de caïman et de peaux de jaguar, s'était structuré au fil des années. Enfin, Taperebá servait également d'escale aux pêcheurs professionnels venus du Pará (Belém, Vigia, Brangança), qui participaient aux festivités du village et troquaient quelques produits.
- 10 Á l'apogée de l'activité du village, dans les années 1970, sur près de 900 mètres de passerelle longeant la berge de la rivière, étaient disposées une centaine de maisons en bois sur pilotis, en face desquelles étaient amarrés les petits bateaux de pêche. Une école fonctionnait de la maternelle à la fin de l'enseignement primaire (*4a série*), réunissant près de 700 élèves. Un poste de santé avait vu le jour : un infirmier y travaillait. Les seuls voyages entrepris jusqu'à Oiapoque étaient pour se rendre chez le médecin en cas de complication (il fallait compter deux jours de navigation). Les habitants de Taperebá se déplaçaient peu hors de leur village et de leurs territoires de pêche, d'agriculture et de cueillette, et avaient donc développé des formes spécifiques d'appropriation des ressources de leur milieu.
- 11 Ainsi, comme à Taperebá, beaucoup de sites dans les régions côtières du Brésil sont encore (ou étaient encore récemment) habités par des populations qui dépendent directement du milieu et de ses ressources pour vivre, et qui par conséquent en prennent soin et l'exploitent de manière

durable depuis plusieurs décennies ou siècles. Nombre de ces populations³ bénéficient du statut de « *populações tradicionais* » (populations traditionnelles), défini par le décret n° 6040 du 7 février 2007, qui complète le décret de 2002 stipulant que ces populations ont droit à un relogement si leur territoire est transformé en « unité de conservation ». De fait, leur mode d'interaction et d'exploitation du milieu respectueux de l'environnement a parfois conduit l'État à choisir leur territoire « en bon état de conservation » pour créer un parc national.⁴ Si les populations bénéficiant du statut de « populations traditionnelles » sont assurées par la loi que l'État brésilien prendra en charge leur relogement, ce n'est pas le cas des populations qui n'ont pas obtenu officiellement ce statut. Ce n'est donc pas le cas pour les habitants de Taperebá qui n'ont ni ce statut⁵, ni un titre de propriété foncière. De plus, comme le décret n'a été ratifié qu'en 2007, soit postérieurement à la création du parc, il semblerait qu'il n'ait pas pu être appliqué rétroactivement.⁶

1.2. La pêche, activité vivrière majeure à Taperebá

- 12 Aucune publication antérieure à la création du parc ne semblant exister, les récits de vie des pêcheurs et de leur famille nous ont permis de considérer la pêche comme une activité essentielle tant économiquement que socialement. Les différentes générations, les femmes comme les hommes y participent, ou tout du moins y participaient à Taperebá.
- 13 Sur le bas cours de la rivière Cassiporé, même si la pêche était une activité majoritairement masculine, dans toutes les familles, elle se développait avec une participation élevée des femmes et enfants, garçons comme filles, en âge de travailler, fréquemment à partir de sept ans. Les hommes étaient chargés de la pêche en mer, de la réparation de filets, ainsi que de la vente et de la transformation du poisson, tandis que les femmes et les enfants étaient chargés de la petite pêche dans le fleuve. De nombreux auteurs qui travaillent ou ont travaillé dans la région [Abdon *et al.*, 2003 ; Abdon *et al.*, 2006 ; Figueiredo, 2010 ; Lima, 2011 ; Cavalcante, 2011] considèrent que ces populations vivent dans l'autosubsistance, que Muth (1996) définit comme « un modèle minimum d'activité physique et d'efficacité productive qui peut garantir la survie de sociétés organisées autour des noyaux familiaux sans nuire à l'environnement », ce qui correspond à la définition de « populations traditionnelles » dans le décret précédemment cité.

Pluriactivité du pêcheur et de son foyer : un engagement partagé

- 14 Dans cette étude, tous les interviewés provenant de l'embouchure de la Cassiporé ont répondu être pluriactifs. Ils ont donc accompli d'autres activités s'ajoutant à celle de la pêche durant au moins une période de leur vie. Dans la plupart des cas, la pêche est l'activité générant la majeure partie de leurs revenus et constitue le seul métier qu'ils ont pratiqué toute leur vie ; les autres activités (agriculture, collecte, chasse) changent selon les saisons, voire les années. Les autres communautés habitant le long du fleuve ont été décrites par Schneider (2001, 2003a, 2003b, 2009) et Silva (2013) comme vivant également de ces activités principalement vivrières, leur apportant denrées et revenus monétaires.
- 15 À Taperebá, non seulement le pêcheur, mais aussi le foyer dans son ensemble peuvent être considérés comme pluriactifs. En effet, lorsque le besoin de main-d'œuvre est indispensable car la période à traverser nécessite de s'adonner à plusieurs activités simultanément, nous pouvons observer un engagement familial fort. Ainsi, la saison sèche (de juillet à décembre) est une saison importante où la pêche peut être des plus productives car selon les pêcheurs, les poissons se rapprochent du littoral. Toutefois, cette potentielle bonne saison de pêche coïncide avec le besoin d'une très importante dépense de travail dans l'agriculture (préparer la terre, semer et planter ce qui devra être récolté avant la montée des eaux vers le mois de février). Par conséquent, toute la famille est réquisitionnée pour mener à bien les diverses activités : la pluriactivité et l'engagement familial⁷ à certaines saisons dans la stratégie de travail des communautés traditionnelles sont donc un besoin primordial [Cavalcante, 2011 ; Gallois, 2008].

Transmission des savoirs et savoir-faire

16 Ce mode de fonctionnement va de pair avec l'absence de rupture dans la structure familiale et permet en conséquence une continuité de transmission des savoirs et savoir-faire. Au sein de ces foyers pluriactifs et particulièrement solidaires durant les périodes exigeantes de l'année, l'ampleur de l'engagement familial dans l'activité de pêche rend en effet possible le transfert continu des connaissances empiriques des expérimentés vers les plus jeunes de la communauté, comme constaté aussi par Diegues (1983, 2004) dans d'autres communautés.

17 Parmi les 17 pêcheurs interviewés à Oiapoque originaires de Taperebá, 15 étaient par « tradition » dans le secteur de la pêche, à savoir que les savoirs et savoir-faire relatifs à cette activité et à la ressource recherchée avaient été transmis de génération en génération. Le métier avait été choisi collectivement par la famille en tant que stratégie sociale de survie depuis longtemps ; les pêcheurs ont ainsi eu accès à des savoirs et savoir-faire traditionnels en pêchant, pratiquant l'activité de prélèvement de la ressource, le plus souvent avec leur propre père.

Outils de pêche et techniques de transformation de la ressource

18 Selon les pêcheurs, les outils qu'ils employaient auparavant à Taperebá (palangres, éperviers, filets maillant calés, cannes, harpons, lignes à main et nasses - cf. tableau 1) étaient bien plus diversifiés et sélectifs qu'aujourd'hui et assuraient une certaine durabilité de la ressource, et par conséquent de la pêche.

Là bas c'était bien, on pêchait toujours avec l'épervier... à la ligne à main on pêchait aussi, mais elle n'attrapait pas la même quantité de poisson qu'on prend ici... (homme de 30 ans, pêcheur, Oiapoque)

C'est que des poissons grands qu'on prend avec la palangre... ce n'est pas comme le filet qui attrape tous les types de poisson... la palangre est bien car on prend le machoiron blanc et jaune... tous les poissons grands on les prend avec la palangre... et aujourd'hui, avec le filet, c'est trop rare... (homme de 39 ans, pêcheur, Oiapoque)

Description des outils de pêche utilisés par les pêcheurs de Taperebá.

Outil	Nomenclature fréquente	Autres nomenclatures	Description	Illustration
Palangre	<i>Espinhel</i>	<i>Arzol, linha, escorador, tiradeira, filame, pargueira.</i>	La palangre est une longue ligne (ligne principale) sur laquelle sont fixées à certains intervalles des lignes lestées, relativement plus courtes et plus fines (avançons) munies d'hameçons appâtés. Selon le type de pêche, il y a de grandes différences dans les paramètres de l'engin - par exemple, l'épaisseur et le matériau de la ligne principale et des lignes lestées, ou l'espace entre les hameçons - et dans les types d'hameçons et d'appâts.	
Harpon	<i>Arpão</i>	<i>Lança</i>	Le harpon est une lance propulsée à la main, dont la pointe détachable reste prise dans le corps de l'animal alors que la hampe se libère. Cette pointe est rattachée à une ligne au moyen de laquelle on manœuvre l'animal.	
Filets maillant calés	<i>Escorada</i>	<i>Apoitada</i>	Le poisson se maille ou s'emmêle dans la nappe posée auprès du fond.	
Eperviers	<i>Tarrafa</i>	<i>Lance, pesca de praia.</i>	Ces filets, lancés du rivage ou d'une embarcation, capturent les poissons en retombant et en se refermant sur eux. Leur emploi est généralement limité aux eaux peu profondes.	
Cannes	<i>Canço</i>	<i>Vara</i>	Le poisson est attiré par un appât naturel ou artificiel (leurre), placé sur un hameçon fixé à l'extrémité d'un avançon, et où il vient se prendre.	
Lignes à main	<i>Linha de mão</i>	<i>Boinha</i>	Généralement en mono-filament, elles portent un ou plusieurs hameçons appâtés pour la pêche en surface, en pleine eau ou avec un lest près du fond.	
Nasses ou Casiers	<i>Matapi</i>	<i>Muzua puça, murchu.</i>	Ces pièges, destinés à la capture des poissons ou crustacés, sont en forme de cages ou de paniers fabriqués avec des matériaux divers (bois, osier, tiges métalliques, grillage, etc.) et comportant une ou plusieurs ouvertures ou goulets d'entrée. Munis ou non d'appâts, ils sont mouillés en général sur le fond, isolément ou en filière, reliés par des filins ('orins') à des bouées indiquant leur position à la surface.	

Sources : Claude Nedelec (1982). Définition et classification des catégories d'engins de pêche, et Leroi-Gourhan (1945). Milieux et techniques.

Photos : Pauline Laval (rives de l'Oyapock, 2012 et 2013).

- 19 Les engins de pêche employés à Taperebá correspondaient à la demande locale en poisson, ainsi qu'au mode de conservation et d'échanges qui étaient pratiqués. Le poisson était mangé frais ou salé pour être conservé quelques jours. Le système économique de subsistance basé sur des échanges n'incitait pas à pêcher de grandes quantités de poisson, et ce d'autant plus que les bateaux étaient de petite taille et que le seul moyen de conservation était le salage. Par ailleurs, la présence active des communautés de pêcheurs dans le territoire, sur terre comme en mer limitait les prélèvements désordonnés et effrénés de pêcheurs illégaux.

1.3. Territoires de pêche, identité et gestion

- 20 Puisque la mer relève du domaine public maritime, les pêcheurs ne sont propriétaires d'aucun espace maritime ou fluvial. Néanmoins, une sorte d'appropriation sociale s'est construite conduisant à ce que des territoires maritimes soient considérés comme des « possessions » [Diegues, 2004] où l'accès aux ressources de la mer est règlementé et limité. Selon quelques anciens habitants interviewés, ce type d'appropriation sociale était effectif à Taperebá : les pêcheurs par leurs actions ou leur simple présence régulaient l'accès aux ressources de la

Cassiporé, en contrôlant les outils de pêche, ou en dissuadant les pêcheurs étrangers d'entrer sur leur territoire [Diegues, 2004].

21 Les pêcheurs de Taperebá se distinguaient des pêcheurs d'Oiapoque par leurs territoires de pêche et leurs embarcations. Les premiers pêchaient dans l'embouchure du Cassiporé jusqu'à la Pointe Marrecal en mer côtière, plus au sud, tandis que les seconds pêchaient sur le fleuve Oyapock et l'ensemble de son embouchure. Aucun d'entre eux ne sortait en haute mer. Leurs embarcations étaient différentes : les pêcheurs d'Oiapoque utilisaient des pirogues à moteur hors-bord, et sortaient pêcher un ou deux jours, tandis que ceux de Taperebá possédaient des bateaux de pêche achetés à Abaetetuba ou Vigia (Pará), fabriqués par des charpentiers navals, et sortaient parfois pêcher une semaine entière durant la saison sèche.

22 Selon Cordell (2000) qui a travaillé dans la région de Bahia, les systèmes de possession des territoires marins sont basés sur des valeurs culturelles en rapport avec la construction et l'affirmation de l'identité sociale, ainsi qu'un sentiment d'appartenance à un territoire. Ce n'est pas un constat qui se limite à cette région du monde, l'appropriation sociale de la mer et des espaces fluviaux et lagunaires a d'ailleurs été étudiée dans d'autres régions par plusieurs auteurs [Ruddle, 1989 ; Ruddle et Johannes, 1989 ; Sabinot 2007 ; David, 2008], notamment en abordant les questions de « territorialité identitaire ». Selon M. Godelier (1984), à travers la notion de territoire, « une société déterminée revendique et garantit à tout ou partie de ses membres des droits stables d'accès, de contrôle et d'usage portant sur tout ou partie de ses ressources qui s'y trouvent et qu'elle est désireuse et capable d'exploiter ». L'usage des espaces et des ressources dans ces territoires obéit ainsi que l'ont décrit Furtado (2003) et Diegues (2005) à un « un *código de ética*⁸ » (expression empruntée à MalDonaldo), ou encore « *lei do respeito* »⁹ (Diegues 2001), autrement dit à des règles de conduite tacitement acceptées, reconnues et respectées par les différents acteurs de l'espace.

23 Cette propriété maritime partagée et gérée par des « règles de conduite » entendues, est vue comme un important outil pour la légitimation sociale et peut jouer un rôle important dans la conservation des ressources marines comme l'ont démontré dans la région Diegues (2004) et Cunha (2005). Toutefois, la mise en place du parc du Cabo Orange et ses conséquences sur les dynamiques migratoires ont entraîné des modifications notoires dans la gestion des territoires terrestres et marins que nous analyserons dans la section suivante.

2. La mise en place du parc national du Cabo Orange et ses conséquences locales : des transformations de la zone de Taperebá non négligeables

24 C'est en effet précisément sur un territoire habité et approprié par les habitants de Taperebá, le bassin versant du fleuve Cassiporé, que s'est vu créé, en 1980, le Parc National du Cabo Orange, prônant une protection intégrale de la faune et de la flore. Cette décision allait avoir des conséquences importantes sur le devenir des habitants de ce village. Dans cette section, nous définirons et analyserons l'histoire de la création de cet espace de conservation étatique et tenterons d'en comprendre les logiques environnementales et sociétales.

2.1. Histoire de la création du Parc national

25 Le Parc National du Cabo Orange (PNCO) a été créé par le Gouvernement Fédéral du Brésil, par le décret n° 84.913 du 15 juillet 1980. Il est constitué d'un territoire de 619 000 hectares. La partie terrestre, (399 734 ha) s'étend sur les municipalités de Calçoene et d'Oiapoque tandis que la partie marine (219 226 ha) s'étend sur une bande de mer d'environ 200 km de long (suivant la ligne de côte) et 10 km (6 milles) de large, située entre la pointe du Cabo Orange et l'embouchure de la rivière Cunani [IBAMA, 2007 et Figueiredo *et al.*, 2012]. En créant ce parc, le gouvernement de l'époque, une dictature militaire en l'occurrence, affichait l'objectif de « protéger la flore et la faune, et les beautés de la nature » (Art.2 du Décret de création du Parc n°84.913, 15/07/1980). En effet, le PNCO abrite la plus grande zone marine de protection intégrale au Brésil, et assure l'intégrité d'un des plus importants et fragiles écosystèmes de la planète : la mangrove [Silva *et al.*, 2011]. La mangrove est un écosystème forestier de marais maritime se développant uniquement dans la zone de balancement des marées des côtes basses

des régions tropicales. On trouve aussi des marais à mangroves à l'embouchure de certains fleuves, comme dans le cas du Cassiporé. Ces milieux particuliers, en règle générale, procurent des ressources importantes (forestières et halieutiques) pour les populations vivant sur ces côtes, vu qu'ils sont parmi les écosystèmes les plus productifs en biomasse de notre planète [Odum, 1971 ; Odum et Head, 1972]. Pour cette raison, les mangroves du PNCO sont des berceaux de reproduction et de croissance de diverses espèces de crustacés et de poissons [IBAMA, 2007]. Cependant, selon Horta de Almeida (2007), les intérêts géostratégiques liés à sa position frontalière ont également dû motiver cette décision.

- 26 Les organes qui s'occupent actuellement de la gestion du PNCO reconnaissent l'arbitraire de ce choix, l'absence de consultation publique, et de manière générale le peu de cas porté aux populations habitant sur ce territoire [Horta, 2007]. De même, les pêcheurs les plus âgés disent que le gouvernement a créé le parc sans toutefois considérer ou chercher à étudier le mode de vie de ses habitants, les problèmes sociaux et les déséquilibres environnementaux qu'ils pouvaient causer lors de cette création :

Le gouvernement fédéral a transformé plusieurs régions du Brésil en parcs naturels, sans avoir des connaissances techniques... et donc ils ont porté préjudice aux habitants de ces endroits... (homme de 55 ans, pêcheur, Oiapoque, 2013)

- 27 Le processus arbitraire de création du parc a été confirmé par le gestionnaire actuel de l'ICMBio, qui, lors d'un entretien, nous a expliqué que le PNCO avait été créé dans le cadre du Projet RADAM Brasil (RADAR d'AMazonie)¹⁰ :

Il me semble que ça [la démarcation des terres du PNCO] a été fait à distance, par survol. Il n'y a pas eu d'étude. Ça a été comme ça, par le projet RADAM [...] C'est un grand projet qui a couvert le Brésil par radar et ils [le gouvernement] ont déterminé beaucoup de choses, en géologie, exploitation minière, forêts, et alors ils ont fait un portrait en entier du Brésil. Ici, au Cabo Orange, ils ont suggéré de faire une zone de protection environnementale [...] En 1980, ils ont créé le parc - il n'y avait pas de consultation publique à cette époque, alors ils l'ont créé. Ils sont arrivés ici avec les panneaux, ont prévenu les habitants [...] mais personne ne savait qu'ils ne pourraient plus utiliser la zone [...]. C'était la dictature aussi, à cette époque. (Gestionnaire de l'ICMBio, Oiapoque, 2014)

- 28 Pourtant, le territoire du PNCO n'était pas une nature vierge. Depuis l'aire précolombienne ce site était parcouru par différentes sociétés amérindiennes qui y ont cohabité et s'y sont succédé au fil des siècles, notamment les Palikur, Mayé, Kukuyune, Arikaré, plus tard les Aruã et Karipun, puis enfin les Galibi-Marworno (Nimuendaju, 2008), comme l'attestent les sites archéologiques présents dans plusieurs points du parc national. Avec l'arrivée progressive des colons européens, les 17^e, 18^e et 19^e siècles ont été marqués par des conflits incessants sur ce territoire disputé par les Portugais, Français, Anglais et Hollandais. Attribué définitivement au Brésil en 1900, le nord de l'Amapá a été, au 20^e siècle, la destination de nombreux orpailleurs venus d'Amazonie brésilienne, de Guyane française et du Surinam voisins. À la fin des années 1970, la création de réserves amérindiennes contraint les non-Amérindiens installés dans la région allant de l'Oyapock au Cassiporé à quitter ce territoire. Depuis cette époque, persiste un flux régulier de migrants brésiliens qui, attirés par les opportunités de travail du secteur primaire de la commune d'Oiapoque, s'installent temporairement ou définitivement sur le pourtour des réserves. C'est le cas du village de Taperebá, inclus dans le périmètre du PNCO lors de sa création.

- 29 Conformément à la loi brésilienne, les parcs naturels sont intégralement protégés et les humains n'ont pas le droit d'y habiter. Le décret de création du parc condamnait donc implicitement les habitants de Taperebá à quitter leur village. Au Brésil cependant, des mesures de compensation doivent être envisagées lorsque les populations concernées sont considérées comme traditionnelles. L'article 36 du Système National des Unités de Conservation de la Nature (SNUC) stipule en effet que les populations traditionnelles résidant dans l'unité de conservation au moment de sa création ont droit à un relogement [Brésil, Décret 4.340, 2002]. Bien qu'il n'y ait pas de procédure détaillée permettant de mettre en œuvre le relogement, celui-ci doit être effectué, selon l'article 42 du SNUC, dans un lieu et dans des conditions acceptés par les parties, qui doivent figurer dans un accord. Enfin,

selon l'article 2 du SNUC, tant que les populations traditionnelles n'ont pas été relogées, les gestionnaires du parc ne doivent pas porter préjudice à leur mode de vie, ni à leurs moyens de subsistance, selon des règles établies en concertation avec les populations. Toutefois, ces textes juridiques sont postérieurs à la création du Parc, et il est très difficile de savoir quelle était la loi applicable à ce moment là concernant la population du parc. Si les habitants de Taperebá ne bénéficiaient pas du statut de populations traditionnelles, ils estimaient néanmoins que leur droit d'usage des ressources devait être maintenu car leurs moyens de production étaient liés à l'autoconsommation et à la vente à petite échelle. Il existe donc toujours à nos yeux un flou juridique concernant les responsabilités des gestionnaires du parc de l'époque en termes de modalités de relogement des habitants de Taperebá.

30 Quelques réunions eurent lieu à Taperebá, mais elles se sont tenues davantage pour informer la communauté de la mise en place du Parc, que pour tenter de trouver une solution, comme en témoignent certains de nos informateurs. Dès lors, les relations entre les parties furent tellement conflictuelles, cristallisées au fil des années sur les interdictions successives, qu'aucun accord n'a pu être conclu jusqu'à ce jour. D'après un pêcheur de 35-40 ans avec lequel nous avons échangé à ce propos, l'absence de propriété foncière des villageois a fortement fragilisé leur position par rapport au parc.

2.2. L'imposition des lois et restrictions dans le territoire du Parc et les conflits créés

31 Les gestionnaires du PNCO, principalement l'Instituto Chico Mendes da Biodiversidade (ICMBio), ont donc été contraints d'agir sans cadre légal bien défini. L'ICMBio (2010) indique que l'institut a vécu et vit encore une situation complexe par rapport à l'application de la législation environnementale. En tant qu'institution responsable de la gestion des zones protégées, il lui revient de faire valoir les dispositions de la loi 9.985, du 18 juillet 2000 instituées par le SNUC. Dans sa mission institutionnelle de protection de la nature, les priorités sont axées sur la restriction de la chasse et de la pêche, de la capture de chéloniens (tortues), la coupe du bois et les interdictions d'incendies de forêt et de savane [Silva *et al.*, 2011].

32 Si le décret de création a été signé en 1980, ce n'est qu'à la fin des années 1990 que les habitants ont commencé à ressentir les effets du Parc.

Ils ont vraiment commencé à interdire vers 98, 2000, par là (...) En fait, c'est à Oiapoque que ça a commencé. Ils ont mis l'IBAMA. L'IBAMA est resté sur place. A partir de là, ils ont commencé à prendre leurs pirogues et à surveiller le fleuve. De plus en plus. (...) Ils n'ont rien annoncé, ils ont commencé comme ça leur invasion. (femme d'environ 55 ans, Oiapoque)

33 Malgré l'absence de cadre, l'ICMBio a tenté de réduire, par diverses mesures, les activités de la population locale et extérieure. Pour y parvenir, la stratégie a consisté à limiter les activités des habitants d'une part, et à empêcher l'entrée dans le parc de personnes extérieures d'autre part, comme en témoignent un rapport sur la mise en place du parc [Melo, 2007], le plan de gestion du parc [ICMBio, 2010] et plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de notre recherche.

34 L'interdiction la plus contestée fut celle de l'accès au lac Maruani. L'objectif de l'ICMBio était de réduire la pression de pêche sur cet espace relativement éloigné du village. Or, ce lac constitue l'unique source d'eau potable des habitants durant la saison sèche. Face à une contestation massive des villageois, l'ICMBio a organisé une réunion pour traiter ce problème, au terme de laquelle l'interdiction a été levée. Toutefois, les *Taperebenses* ont gardé de cet épisode la crainte de se voir interdire à nouveau l'accès à ce lac ou à d'autres sites [Melo, 2007, p.78]. Une autre interdiction concerne la vente de cuir de caïman et de peau de jaguar, selon la Loi sur la faune (n°5.197, du 3 janvier 1967). Associée à l'interdiction de commercialiser les produits de la pêche, cette interdiction sonnait le glas des ressources monétaires sur lesquelles les villageois basaient leur économie.

35 En plus de l'augmentation des restrictions de prélèvements des ressources, a été mis en place un processus d'isolement relativement brutal de Taperebá de ses réseaux d'échange et de commerce. Ainsi, au moyen de contrôles en mer pour arrêter l'entrée d'étrangers dans le parc, l'ICMBio bloquait peu à peu les visites des *marreiros* et les escales des pêcheurs professionnels venus du littoral d'Amapá et du Pará. Cette situation privait les habitants

de Taperebá de leurs seuls contacts commerciaux, tant pour acheter les biens de première nécessité que pour écouler leurs produits. Cette situation intenable a provoqué une révolte au sein de la communauté. Si bien qu'au bout d'un certain temps, le sujet a été débattu lors d'une réunion organisée au village avec l'ICMBio. Une habitante d'une soixantaine d'années aujourd'hui se rappelle de son témoignage lors de cette réunion :

Alors là je me suis levée et j'ai pris la parole : j'ai dit (...) manger ce n'est pas tout, on a besoin d'acheter du linge, des vêtements... où va-t-on trouver l'argent pour ça ? Et quand on sera malade on fera comment ?

Finalement, le directeur du Parc lui avait donné raison, et seule la venue d'un ou deux *marreiteros* d'Oiapoque avait été autorisée. Les pêcheurs professionnels restaient interdits d'entrée, ce qui empêchait les échanges et le commerce des villageois envers eux : « *ils avaient peur et ne venaient plus* » nous confie cette même femme en 2013.

36 Parallèlement à ce processus, d'autres actions ponctuelles menées par les agents du parc ont marqué les esprits des habitants du village. Ils se sont sentis profondément humiliés lors de la saisie de l'alcool de l'unique bar du village, en vertu de la loi qui interdit la vente d'alcool dans les parcs naturels... mais surtout car ce bar était un lieu de passage des pêcheurs extérieurs, avec qui ils pratiquaient divers trocs et grâce auxquels ils gagnaient un peu d'argent. Enfin, les villageois indiquent que les actions des agents du parc se faisaient toujours conjointement avec des forces armées. Ce témoignage recueilli en 2013 d'un pêcheur de 30-40 ans : « *On ne pouvait rien dire à l'IBAMA, parce que l'IBAMA vient toujours accompagné de l'armée, de la police alors allez les affronter...* » illustre l'esprit de dissuasion et d'intimidation qui a été de mise et qui a beaucoup choqué les villageois.

37 Le cas de l'école et du poste de santé est représentatif de la situation que vécurent les habitants. Après le départ du dernier infirmier, aucun remplaçant n'a voulu aller travailler à Taperebá, ce qui a entraîné la fermeture du poste. Progressivement contraints dans leurs activités quotidiennes, coupés de leurs relations avec l'extérieur au niveau commercial et social, sans accès aux soins, les villageois, pour échapper à cette misère, n'avaient plus le choix que de quitter leur lieu de vie et tenter leur chance ailleurs. Ainsi, les familles sont parties une à une, principalement à destination d'Oiapoque. L'école, quant à elle, tombait en ruines, et les classes fermaient les unes après les autres. Une étude signale que l'école était encore ouverte en 2007, de la série 1a à 4a [Melo, 2007]. Le plan de gestion du Parc indique qu'en 2010 l'école était fermée, et qu'il ne restait que trente habitants à Taperebá [ICMBio, 2010]. Le terme « *désactivé* » utilisé par l'ICMBio pour indiquer la situation actuelle des bâtiments publics est révélateur du processus qui a conduit à leur fermeture.

38 À noter que certains interlocuteurs ont des positions extrêmes :

Il y avait tout là-bas, des écoles, des dispensaires... et le gouvernement a tout retiré ! Pour nous obliger à venir à la ville ! Et pour quoi faire ? Ils n'ont rien à faire ici [...] ils n'ont plus de quoi se nourrir, ils n'ont plus la possibilité de maintenir leur fils à l'école [...]. L'Ibama a expulsé les gens sans même donner des compensations ou des alternatives pour qu'on puisse survivre[...] Aujourd'hui je vois des gens qui ont déménagé de la campagne à la ville... ils sont tous dans la drogue, dans la prostitution... (homme de 55 ans, pêcheur, Oiapoque, 2013)

tandis que d'autres s'offusquent surtout d'avoir été mal considérés sans raison :

Je suis d'accord qu'on doit préserver l'environnement, et moi, j'aide... mais ils ont oublié les 'hommes de la forêt'... alors que c'était nous qui protégeions tout ça... (homme d'environ 50 ans, pêcheur, Oiapoque, 2013)

En réalité, c'est plus souvent l'absence de concertation et de co-construction de la réglementation qui est pointée du doigt. Ainsi, nos analyses confirment ce que les travaux d'Almeida (2007) puis de Melo et Irving (2012) avaient mis en évidence : plusieurs Taperebenses pensent que les règles et restrictions sur l'utilisation des ressources naturelles n'ont pas été collectivement construites. Si les populations n'ont pas été exclues manu militari de leurs lieux de vie, elles ont néanmoins dû les quitter contraintes par les mesures successives décrites dans cette partie, et vécues comme violentes par les femmes et les hommes concernés.

De plus, par la suite, cette migration contrainte les a conduits à subir une situation de marginalisation sociale dans leur lieu d'accueil, que nous décrivons dans la section suivante.

39 En conclusion, nous pouvons affirmer que le processus de mise en place du parc tel qu'il a été pensé à l'époque de sa création s'est construit sur le présupposé suivant : seule une « nature » vierge de toute présence humaine peut assurer la sauvegarde des habitats, des espèces animales et végétales. C'était méconnaître le terrain, les populations humaines qui l'habitaient et le rôle qu'elles jouaient dans l'entretien de ces espaces terrestres et aquatiques qui les entourent et des espèces vivantes qu'ils abritent. Ainsi, au Cabo Orange, vider un espace de ses hommes et de leurs activités socio-économiques dans le but d'assurer la survie des espèces animales et végétales a semble-t-il été contre-productif. Si les meilleures sentinelles d'un espace-ressources ne sont plus là, et que le code de conduite du territoire n'est plus respecté, un nouveau mode de gouvernance doit être mis en place. Nous constatons donc que les choix qui ont été faits se sont révélés être les mauvais : un espace vide et sans appropriation sociale qui puisse le protéger est difficile à gérer et à contrôler.

40 Dans la section suivante, nous expliquerons comment la migration contrainte des *Taperebenses* qui a fait suite à l'implantation du parc, a changé la dynamique sociale et environnementale tant sur le territoire déserté que sur celui d'accueil.

3. La migration et ses conséquences sociétales et environnementales : de la mise à l'écart des populations à la transformation des territoires, des ressources et des savoirs

41 La mise en place du parc, qui date de 1980 sur le papier et de la fin des années 1990 sur le terrain (comité de gestion effectif en 2006) a entraîné des changements notoires, qui se ressentent non seulement sur le lieu de création du parc, au sein du territoire d'origine des migrants exclus, mais aussi sur le lieu d'accueil des migrants, Oiapoque.

3.1. Migration et transformation socio-professionnelle dans l'Amapá et à Oiapoque

42 Les transformations se ressentent à l'échelle de l'État pour de nombreuses populations aujourd'hui côtières. En effet, des études développées par le CEDRS (2008) dans l'État de l'Amapá confirment un exode agricole et une fragilisation socioéconomique des communautés de pêcheurs littorales. Au cours des 15 dernières années, subissant l'impact de la pêche industrielle des États voisins, beaucoup de pêcheurs ont abandonné leur métier et migré dans les grandes villes. Ils forment des populations faiblement accompagnées par l'État et socialement marginalisées [Cavalcante, 2011].

Ville d' Oiapoque et localisation du quartier des pêcheurs



- 43 Aujourd'hui, à Oiapoque, les pêcheurs émigrés de Taperebá vivent dans de petites unités sociales constituées de la famille élargie (trois générations partagent souvent le même logement) qui se regroupent et forment « le quartier des pêcheurs » (carte 2). Ce quartier, appelé *Beira Rio* (la baie du fleuve), ou *Olaria* (la poterie), est localisé au nord-est de la ville, face au fleuve. Les maisons sont construites en bois, provenant, pour la plupart, des anciennes maisons de Taperebá : les familles ont démonté leur maison et transporté les éléments qui la constituaient jusqu'à Oiapoque en bateau ; le toit est fait en tôles métalliques ondulées, matériel facile à employer et bon marché. Le quartier d'Olaria, point principal de rassemblement des pêcheurs du Cassiporé, est construit sur une zone insalubre au dessus des mangroves, seul endroit auquel ils ont pu accéder, car aucune terre ne leur a été proposée à leur arrivée. Les habitants de ces quartiers ont généralement des petits bateaux, de une à quatre tonnes, à l'exception d'un unique pêcheur, qui a deux bateaux, un de sept et l'autre de douze tonnes. Ils y accèdent par des pontons en bois qui desservent également leurs maisons (photos 1 et 2).

Photo 1. Ponton de bois du quartier Olaria : le fleuve Oyapock à une extrémité, les maisons des familles de pêcheurs à l'autre



© Sabinot, février 2013

Photo 2. Les abris de stockage et de ramendage des filets dans le quartier Olaria bati au-dessus de la mangrove



© Sabinot, février 2013

Photo 3. Débarquement de poissons et comptage dans le quartier d'Olaria, Oiapoque

© Crespi, mars 2013.

- 44 Ainsi privés de tout accès à la terre, les migrants ont été contraints d'abandonner l'agriculture, la chasse et l'élevage, et se sont entièrement tournés vers la pêche. En perdant cette pluriactivité, ils perdent aussi leur équilibre de vie quotidien et deviennent plus vulnérables. La pêche est la seule activité qui leur reste et sur laquelle ils compteront pour faire vivre leur famille. Cela peut expliquer la forte implication des *Taperebenses* dans la *colônia*¹¹ de pêcheurs d'Oiapoque, où ils occupaient en 2013 les rôles de président, secrétaire, et du bureau. Le président est même investi au niveau national, puisqu'il préside la Fédération des pêcheurs d'Amapá. Ils ont un intérêt majeur à défendre leurs droits de pêche dans les eaux de l'embouchure et du littoral, car sans cela, ils n'ont plus rien.
- 45 Malgré leur insertion dans le tissu social et professionnel (notamment au sein de la *colônia*), les familles de la Cassiporé sont toujours en situation de marginalisation à Oiapoque et souffrent d'un statut très inférieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur village d'origine. En dépit de cette situation difficile ou en raison de celle-ci, un fort sentiment d'appartenance au groupe s'est construit, les poussant par exemple à se fédérer pour revendiquer leurs droits collectivement, notamment le droit d'accès à des terrains moins insalubres auprès de la mairie.

3.2. Absence de surveillance à Taperebá et chute de la ressource

- 46 Pendant cette étude, les pêcheurs de *Olaria* ou *Beira Rio* nous ont fréquemment fait part de leur mécontentement suite à leur « expulsion » du Cassiporé, où la zone de pêche était tranquille, avec moins de pêcheurs, et où les poissons étaient abondants. Selon eux, leur expulsion de l'embouchure du Cassiporé, le *criadouro* (berceau) des poissons, a été la cause de la diminution de l'offre de poissons dans les eaux de la région. La présence des pêcheurs de Taperebá dans l'embouchure du Cassiporé et sur le littoral proche dissuadait les pêcheurs extérieurs de travailler dans ces eaux. De plus, en raison des outils qu'ils employaient et des faibles quantités qu'ils prélevaient (d'après leurs estimations), les stocks de poissons étaient selon eux, protégés de la surexploitation et pouvaient se reproduire normalement. Après l'exode des pêcheurs de Taperebá, l'espace maritime situé à proximité est devenu vide, « ouvert » et sans surveillance, encourageant la venue de pêcheurs extérieurs et conduisant selon les *Taperebenses* à une surexploitation des ressources halieutiques et au non-respect du temps de reproduction du poisson.
- 47 Selon les Anciens que nous avons interrogés, à cause des conflits avec les pêcheurs industriels et en raison des cadres flous posés par les institutions qui réglementent la pêche, des pêcheurs artisanaux en sont venus à développer des formes de pêche considérées comme destructrices, où les pêcheurs ne respectent pas les périodes de protection des espèces cibles, appelées *temporadas de defeso* en portugais.

La quantité de poissons pêchés a beaucoup changé, car à l'époque de la palangre il n'y avait pas le danger de venir à bout du stock de poisson... car la pêche avec la palangre est plus faible et la prise de poisson est contrôlée... avec le filet non, le filet attrape tout !!! Ici, maintenant, on utilise uniquement le filet... (homme de 41 ans, pêcheur, Oiapoque, 2013)

Ces affirmations appuient les conclusions des études menées par Lima (2011), Cavalcante (2011) et Pinto (2008) dans la zone.

48 D'autre part, depuis la période d'industrialisation et de modernisation qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, les flottes de pêche à l'échelle internationale ont amélioré leur technologie et développé des très efficaces systèmes de capture du poisson, comme observé par Blanchard et Maneschy (2010). Du fait de cette importante modernisation des flottes, le petit pêcheur côtier cesse de capturer le poisson de façon artisanale et s'embarque de plus en plus sur de grands bateaux : il cesse ainsi de produire lui-même son alimentation (et de vivre en autosubsistance) et devient salarié de la mer.

49 La flotte industrielle agit avec des techniques prédatrices pour les basses profondeurs proches de la côte de l'Oyapock et contribue à la diminution des captures pour les pêcheurs artisanaux, dont les moyens de production ne permettent pas de pêcher au large. Parallèlement, l'étrécissement de l'espace de pêche entraîne des conflits de territoires entre les petits pêcheurs artisanaux pour son appropriation, ainsi que pour la capture du poisson. Cette trajectoire compétitive conduit ainsi à l'augmentation du pouvoir de capture de pêche (bateaux et outils plus grands pour garantir et maximiser les prises) et, conséquemment, à une importante diminution des stocks de ressources halieutiques.

50 Cette situation a été aggravée par le faible encadrement de l'activité par l'État et par la dégradation du respect des zones de pêche et de la territorialité des pêcheurs. La « loi du respect » auparavant existant dans cette zone, qui évoquait la notion d'utilisation collective du territoire, n'est aujourd'hui plus valable : suite à la vague de migrations qu'a subi le territoire, les pêcheurs de l'Oyapock ne sont plus considérés comme les uniques possesseurs de la zone. L'intelligence collective est devenue un individualisme centré où la territorialité identitaire et socio-économique n'a pas sa place. Chaque individu démontre un intérêt personnel à utiliser la ressource commune de façon à maximiser son usage individuel, tout en distribuant entre chaque utilisateur les coûts d'exploitation, et cela ne permet pas une gestion durable de la ressource acceptable par la société.

3.3. Adaptation des savoirs et pratiques dans la pêche

51 De Taperebá à Oiapoque, mais aussi en quelques années à Oiapoque, la pêcherie s'est significativement transformée. Un des changements techniques qui a le plus marqué le bas-Oyapock est l'abandon brutal des outils telles les palangres au profit du filet. Un des habitants, qui a aujourd'hui une soixantaine d'années, se rappelle la première fois qu'ils ont vu un filet :

Le filet épais. C'est dans les années 90 que cette affaire a commencé à arriver. Le premier filet c'était celui en coton appelé « *zangaria* ». C'est le premier filet qui est arrivé, c'était sur un grand bateau de Bragança. Tout le monde est allé voir et a crié : « ce filet attrape tout ! ». Après, ils ont essayé de s'en servir, mais ils se sont embourbés dans la vase. Et beaucoup de gens ont été piqués par les raies...

52 Même si l'usage du filet maillant n'allait pas de soi il y a trente ans, aujourd'hui toutes les palangres ont été abandonnées. Parmi les raisons invoquées par les pêcheurs : le manque de compétitivité de la palangre vis-à-vis du filet dans un contexte d'augmentation du nombre de pêcheur et de réduction de l'espace de pêche, l'impossibilité d'employer les deux types d'outils sur un même espace sans craindre un fort endommagement du matériel, les palangres étant les plus vulnérables.

Dans cette zone où on travaille avec des filets, il n'y a plus de quoi travailler avec la palangre... Alors, on l'aime bien mais c'est impossible de travailler... Si on met une palangre au milieu des filets on va avoir que des dégâts... on perdra tout !! (homme de 41 ans, pêcheur, Oiapoque).

Les gens ont changé parce que tout le monde est passé au filet... alors on n'avait pas de quoi travailler avec la palangre... (homme de 63 ans, pêcheur, Oiapoque).

À cela s'ajoute le fait que pour beaucoup des pêcheurs interviewés, il est « mal vu » dans la région d'être « en retard » dans les technologies de pêche...

53 Parallèlement au fait que les gros bateaux de pêche se soient modernisés et équipés de technologies très performantes, les savoirs et savoir-faire des pêcheurs se sont adaptés. La connaissance traditionnelle et parfois secrète, transmise de génération en génération s'est vue ainsi pour certains remplacée par une connaissance du fonctionnement d'outils modernes tels les GPS qui servent désormais à se situer dans l'espace. Plusieurs pêcheurs employant régulièrement le GPS pour la pêche nous ont fait part de l'utilité particulière qu'avait cet outil pour repérer la ligne de frontière qu'ils ne devaient pas dépasser. Ensuite, l'engin a aussi été mobilisé pour retrouver « ses » bonnes zones de pêche grâce à l'enregistrement de points géo-référencés lors des sorties de pêche précédentes. Ces savoirs s'ajoutent à d'autres savoirs sur les milieux. Mais pour certains pêcheurs, ils supplantent ces derniers, conduisant à une importante diminution des connaissances sur les espèces et leurs comportements.

54 Au vu de nos enquêtes de terrain, il est incontestable que les savoirs que les familles de pêcheurs de Taperebá ont sur le milieu s'érodent. Ils ne pratiquent plus avec les mêmes outils, ne ciblent plus des espèces spécifiques avec leurs engins sélectifs et perdent donc peu à peu, faute de les transmettre au sein du foyer, nombre de connaissances sur les espèces, leurs noms et leurs comportements. De manière concomitante, ils perdent les savoirs liés à l'utilisation et à la fabrication des outils.

3.4. Modification des valeurs sociales et environnementales

55 Si un certain nombre de savoirs se transforment, s'érodent voire se perdent définitivement, les valeurs sociales comme environnementales changent elles aussi, non seulement chez les populations de Taperebá qui ont migré mais aussi dans l'ensemble de la société de pêcheurs.

56 Dans la mesure où des nouvelles valeurs sociales capitalistes, à savoir la concurrence et l'accumulation de biens, sont établies dans la pêche, les pêcheurs perdent le contrôle de leur activité économique, de leur métier, pour entrer dans l'économie de marché et laisser le système de subsistance derrière eux. Selon Silva (2004), « les représentations mentales des petits pêcheurs du Brésil » étant « inévitablement peuplées » de nouveaux paradigmes tels la nécessité de gagner de l'argent, d'augmenter la production en étendant leur zone d'exploitation et en négociant les prix du poisson avec les intermédiaires, ils se préoccupent moins de leur environnement proche et de ses ressources ou du maintien dans la durée de l'activité de pêche.

57 Il est d'ailleurs reconnu dans la littérature que le développement durable est menacé quand certaines valeurs et pratiques sont détruites (voir notamment Feeny *et al.*, 1990). Ainsi, dans le bassin de l'Oyapock, le fait que les modalités d'organisation des équipages de pêche se soient transformés, que de nouveaux types de relations de travail (marin-patron *versus* pêcheur-capitaine) ont été créés a eu des répercussions non négligeables sur le tissu social et les habitudes de partage avec les habitants d'une même commune. Pour autant, les relations internes au foyer ou interne à la « communauté de Taperebá » n'ont pas autant changé. En effet, les anciens habitants de Taperebá se distinguent généralement de leurs homologues d'Oiapoque et continuent souvent à travailler en famille (les membres de l'équipage sont frères, père et fils, oncles et neveux, cousins, etc), ce qui contribue par ailleurs à resserrer les liens familiaux et sociaux face à l'isolement et la marginalisation ressentis par beaucoup.

58 En mer, du fait de la présence importante de pêcheurs illégaux et en raison de la modernisation forte de la pêcherie, l'ancienne territorialité identitaire et socio-économique, qui reposait sur le respect d'un « code d'éthique » accepté et respecté par la plupart des acteurs n'a plus réellement sa place. Peut-être que celle-ci reste encore un peu effective dans les pratiques de petite pêche du bord ou de collecte de crustacés, mais cela ne concerne aujourd'hui que très peu d'acteurs d'Oiapoque.

59 Ainsi, ces vingt dernières années, à l'échelle du nord du Brésil et plus spécifiquement de la zone côtière frontalière de la Guyane, embarcations et engins de pêche, techniques et savoirs sur l'environnement tout comme valeurs économiques et sociales liées d'une part à cet environnement marin et côtier et d'autre part à l'investissement des différents groupes d'acteurs dans celui-ci se sont fortement modifiées. Le contexte migratoire dû à la mise en

place du parc mais aussi à la position stratégique d’Oiapoque et du Cabo Orange est un élément qui sans conteste a marqué l’évolution des relations entre les groupes humains comme entre la société et le milieu et ses ressources.

Conclusion

- 60 Au Brésil, le modèle conversationniste inspiré des premiers parcs des États-Unis mis en place au XIX^{ème} siècle avec une « acception romantique de la beauté naturelle du nouveau monde en opposition avec l’héritage historique de l’Europe » [O’Neill, 1996] reste le plus répandu et correspond à ce qui a été vécu par les habitants de Taperebá. Ce modèle exclut l’homme de l’environnement par « nature » [Arruda, 1999 ; Cattaneo, 2004 ; Diegues *et al.*, 2000]. Néanmoins, au moins deux exceptions à cette « règle » existent au Brésil : le *Parque Estadual da Serra do Mar* et la *Reserva de Desenvolvimento Sustentavel do Mamirauá*, où les populations vivant sur le territoire protégé sont non seulement maintenues, mais aussi encouragées à entretenir et à conserver leur culture et mode de vie.
- 61 Les *Taperebenses* auraient apprécié être ainsi autorisés à continuer de vivre sur les rives du Cassiporé, mais ce ne fut pas le cas, notamment car bien que se considérant population traditionnelle vivant dans l’autosubsistance, ils ne bénéficiaient pas officiellement de ce statut indispensable pour pouvoir exiger légalement un relogement. Comme spécifié dans notre analyse, d’après le décret de 2002, seules les « populations traditionnelles » ont droit à un relogement, les autres types de populations n’étant pas mentionnées dans le décret. Lorsqu’il s’agit d’un parc créé antérieurement au décret, aucune réglementation systématique n’existe *a priori*. Ainsi, dans un cadre institutionnel et juridique flou, ce sont les décideurs qui semblent pouvoir choisir de reloger ou non les populations, quel que soit leur statut, ce qui conduit à observer autant de situations différentes de prise en charge que de décideurs. Contraints à migrer, la plupart des *Taperebenses* se sont installés à Oiapoque et ont bâti « leur » quartier sur pilotis au-dessus des mangroves du nord-est de la commune. Parallèlement, ils ont tenté de se construire un nouveau statut au sein de la population résidente, bousculant souvent leurs pratiques et leurs savoirs mais conservant, voire développant dans la résistance, un fort sentiment identitaire et communautaire.
- 62 À l’échelle locale comme subrégionale, sur le plan environnemental mais aussi sur le plan social, l’implantation du parc du Cabo Orange a induit des transformations majeures, qui ont conduit entre autres à augmenter la vulnérabilité des populations touchées. Socialement, malgré leur relative bonne insertion dans le tissu socio-professionnel, surtout *via* la *colônia*, les familles originaires de Taperebá sont aujourd’hui en situation de marginalisation à Oiapoque et souffrent d’un statut bien inférieur à celui dont elles bénéficiaient dans leur village d’origine. La migration a renforcé leur sentiment d’appartenance au groupe, les stimulant à revendiquer leurs droits ensemble, mais elle a aussi conduit à une forte érosion des savoirs et savoir-faire relatifs à l’environnement. Sur le plan environnemental, il semble évident que le gouvernement n’a pas atteint son objectif de conservation de l’écosystème mangrove et des ressources qui y sont liées. L’exclusion des habitants a conduit à un important pillage des ressources halieutiques de la Cassiporé, et donc du territoire du parc aujourd’hui, par des pêcheurs extérieurs : nous nous devons donc de conclure que la structure du parc telle qu’elle a été pensée et décrétée en 1980 est contre-productive du fait des carences de gestion et de contrôle.
- 63 Pour autant, le Brésil s’imprègne peu à peu de la mouvance internationale qui tend à reconsidérer le droit des peuples autochtones et cela s’est traduit dans le cas du parc du Cabo Orange d’une part par la mise en place d’un *conselho consultivo* en mars 2006, soit un conseil consultatif du parc incluant la société civile et comprenant des représentants des familles de Taperebá, et d’autre part par la délivrance à trois reprises ces dernières années d’accords temporaires de pêche dans les eaux de la Cassiporé. Ceux-ci arrivant à terme en 2016, les pêcheurs cherchent des solutions pour conserver un territoire de pêche à proximité des côtes. La récente démarche visant à créer une Resex « Reserva extractivista marinha » (réserve extractiviste marine) le long de la côte de l’Amapá est en train de porter ses fruits.
- 64 Quels que soient les aboutissements des démarches actuelles des agents du Parc, force est de constater ici, comme dans d’autres endroits de la planète, que l’imposition d’un projet de

conservation ou de développement n'est jamais sans conséquence sur les populations locales, qu'elles soient investies ou non, actrices ou non dans ces projets. Fréquemment, les jeux d'acteurs et de pouvoir sont bousculés, les situations de vulnérabilité et d'inégalité exacerbées, et revenir sur les dérèglements induits s'avère éminemment complexe.

Bibliographie

ABDON L.M.S., DIAS F.S., SILVEIRA O.F.M., SILVA M.S., TORRES A.M., COSTA W.J.P., SANTOS V.F., SILVA A.Q. (2003), A pesca artesanal no setor costeiro estuarino do estado do amapá, XIII Congresso Brasileiro de Engenharia de Pesca, Porto Seguro/BA. pp. 825-832.

ABDON L.M.S., FIGUEIREDO S.L.S. (2006), A atividade pesqueira na região atlântica da costa do Amapá: município de Amapá, Pracuúba, Tartarugalzinho e Baixo Araguari, Projeto de Conservação e Utilização Sustentável da Diversidade Biológica Brasileira – PROBIO, Instituto de Pesquisas Científicas e Tecnológicas do Estado do Amapá – IEPA.

ARRUDA R. (1999). “Populações tradicionais” e a proteção dos recursos naturais em unidades de conservação, *Ambiente & Sociedade*, Ano II, nº5, pp. 79- 92.

BLANCHARD F., MANESCHY M-C. (2010), « Vers un développement durable des pêcheries traditionnelles côtières amazoniennes : intégrer les sciences humaines aux sciences naturelles et économiques », in E. Barone-Visigalli, A. Roosevelt, *Amaz'hommes – Sciences de l'homme et sciences de la nature en Amazonie*, Ibis rouge, 414p.

CATTANEO D. (2004), Identidade territorial em Unidades de Conservação : ponto de apoio para uma análise epistemológica da questão ambiental. Dissertação de mestrado, Universidade Federal do Rio Grande do Sul.

CAVALCANTE R.E.S. (2011), Caracterização da pesca artesanal exercida pelos pescadores da Colônia Z-3 do município de Oiapoque. Monografia (TCC em Extensão Pesqueira) - Coordenação do Curso de Engenharia de Pesca, Universidade do Estado do Amapá, 58p.

Conselho Estadual de Desenvolvimento Rural Sustentável - CEDRS (2008), Diagnostico e estabelecimento de políticas públicas, Macapá, Amapá.

CORDELL J.C. (2000), « Marginalidade social e apropriação territorial marítima na Bahia », in A.C. Diegues, A. Moreira, *Espaços e recursos naturais de uso comum*, Nupaub.

CUNHA L.H.O. (2005), « Space and territoriality in the world of artisanal fishing », in : A.C. Diegues, *Maritime anthropology in Brazil*, Sao Paul, NUPAUB, pp. 48-51.

DAVID G. (2008) La pêche côtière océanienne et son environnement, la dialectique instabilité stabilité au fil de l'eau, *Journal de la Société des Océanistes*, nº126-127, pp. 59-81.

DIEGUES A.C. (1983), *Pescadores, camponeses e trabalhadores do mar*, São Paulo, Ática.

DIEGUES A.C. (dir.), ARRUDA R.S.V., SILVA V.C.F., FIGOLS F.A.B., ANDRADE D. (2000), *Os Saberes Tradicionais e a Biodiversidade no Brasil*, MMA/COBIO, NUPAUB, USP, 211 p.

DIEGUES A.C. (2001), Traditional fisheries knowledge and social appropriation of marine Resources in Brazil, Paper presented at mare conference: people and the sea, Amsterdam.

DIEGUES A.C. (2004), « Conhecimento Tradicional e Apropriação Social do Ambiente Marinho », in A.C. Diegues, *A pesca Construindo Sociedades*, Nupaub, 315p.

DIEGUES A.C. (2005), « Traditional sea tenure and coastal Fisheries resources management in Brazil », in Antonio Carlos Diegues (dir.), *Maritime anthropology in Brazil*, NUPAUB-USP. pp. 37-47.

DIEGUES A.C. (2008), *O mito moderno da natureza intocada*, São Paulo, NUPAUB-USP/Hucitec.

FEENY D., BERKES F., MCCAY B.J., ACHESON J.M. (1990), The Tragedy of the Commons: twenty-two years later, *Human Ecology*, vol. 18, nº 1, pp. 1-19.

FIGUEIREDO S.L.S. (2010), Diagnóstico da pesca no litoral do parque nacional do Cabo Orange e sua área circundante, município do Oiapoque- Estado do Amapá, Dissertação (Mestrado). Núcleo de Ciências Agrárias e Desenvolvimento Rural, Universidade Federal do Pará, Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária – Amazônia Oriental, Universidade Federal Rural da Amazônia. 69 p.

FIGUEIREDO S.L.S., CAMARGO M., ESTUPIÑAN R.A. (2012), Fishery management in a conservation area. The case of the Oiapoque River in northern Brazil, *Cybiuum*, vol. 36, nº 1, pp. 17-30.

FRANCISCO R.S. (2008), Resgate e Difusão de Saberes Tradicionais na Região da Mata Atlântica: Parque Estadual do Desengano, 26a Reunião Brasileira de Antropologia.

- FURTADO L. (2004), « Dinâmicas sociais e conflitos da pesca na Amazônia », in Henri Acselrad (organizador), *Conflitos Ambientais do Brasil*, Relume Dumara, Fundação Heinrich Böll, Rio de Janeiro, pp. 57-71.
- GALLOIS D.T. (2008), Levantamento histórico-cultural Parque Montanhas do Tumucumaque, Relatório final, Macapa, MMA/FUNBIO/ARPA, 195p.
- GODELIER M. (1984). *L'idéal et le matériel : pensées, économies, sociétés*, Paris, Fayard Éditions, 348p.
- HORTA de ALMEIDA C. (2007), O olhar dos atores institucionais para a gestão de parques nacionais na fronteira amazônica. Os PARNAS montanhas do Tumucumaque e Cabo Orange – AP. Rio de Janeiro, CFCH, UFRJ. Dissertation de master, 190p.
- Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis - IBAMA. (2007), *Estatística da pesca 2007 n° Brasil : grandes regiões e unidades da federação*, Brasília, IBGE.
- ICMBIO (2010), *Plano de manejo do Parque Nacional do Cabo Orange*, Brasília, ARPA, 175 p.
- LEROI-GOURHAN A. (1973), *Milieu et techniques*, Paris, Albin Michel, 475 p.
- LIMA V.A.V. (2011), Embarcações e artes de pesca utilizadas nos municípios de Calçoene e Oiapoque, no Estado do Amapá, Brasil, Monografia (TCC em Extensão Pesqueira) - Coordenação do Curso de Engenharia de Pesca, Universidade do Estado do Amapá, 51 p.
- MELO G.M. (2007), A leitura de gestão dos parques nacionais sob a ótica das populações locais: o Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque e Cabo Orange, Rio de Janeiro, UFRJ, EICOS, Dissertation de master, 115p.
- MELO G.M., IRVING M.A. (2012), Parques nacionais na fronteira amazônica: uma leitura da percepção local sobre a gestão dos Parques Nacionais Montanhas do Tumucumaque e Cabo Orange (AP-Brasil), Belo Horizonte, *Geografias*, vol. 8, n° 2, pp. 76-91.
- MUTH R.M. (1996), « Subsistence and artisanal fisheries policy: an international assessment », in R.M. Meyer, C. Zhang, C., M.L. Windsor, B.J. McCay, L.J. Hushak, R.M. Muth, *Proceedings of the World Fisheries Congress - Theme 2*, New Delhi, Oxford & IBH Publishing Co, Pvt. Ltd., pp. 76-82.
- NEDELEC C. (1982), *Définition et classification des catégories d'engins de pêche*, Rome, FAO, Document technique sur les pêches n° 222, 51 p.
- NIMUENDAJU C. (2008) [1926], Les Indiens Palikur et leurs voisins, *Encyclopédie Palikur 1*, CTHS, Orléans, 370 p.
- ODUM E.P. (1971), *Fundamentals of Ecology*, Philadelphia and London, Saunders, 574 p.
- ODUM W.E., HEALD E.J. (1972), Trophic analysis of an estuarine mangrove community, *Bulletin of Marine Science*, vol. 22, n°3, pp. 671-738.
- O'NEILL K. (1996), The international politics of national parks, *Human Ecology*, vol. 24, pp. 521-539.
- PINTO M.J.S. (2008), A vida no limite : atividades ilegais, migração irregular e direitos humanos na fronteira entre o estado do Amapá e a guiana francesa, Brasília, REMHU, *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana*, Ano XVI, n° 31, pp. 354-361.
- RUDDLE K. (1989), « Traditional sole property rights and Modern inshore fisheries management in the Pacific basin », in H. Campbell, K. Menz, and G. Waugh eds., *Economics of fishery management in the Pacific islands region*, Canberra, ACIAR. *Proceedings*, n° 26, pp. 68-76.
- RUDDLE K., JOHANNES R.E. (1989), *Traditional marine resource management in the Pacific basin: an anthology*, Jakarta, UNESCO/ROSTEA, 410 p.
- SABINOT C. (2007), « Des Hommes, des cultures, des savoirs et des savoir-faire en mouvement sur le littoral gabonais. Dynamique des savoirs et savoir-faire », in P. Rouillard (ed), *Mobilités, immobilismes. L'emprunt et son refus*, Paris, De Bocard. pp. 69-82.
- SCHNEIDER S. (2001), A pluriatividade como estratégia de reprodução social da agricultura familiar no Sul do Brasil, *Estudos Sociedade e Agricultura*, Rio de Janeiro, vol. 16, pp. 164-184.
- SCHNEIDER S. (2003a), *A pluriatividade como estratégia de reprodução social da agricultura familiar no Sul do Brasil*, RBCS vol., 18 fev.
- SCHNEIDER S. (2003b), Teoria social, agricultura familiar e pluriatividade, *Revista Brasileira de Ciências Sociais*, São Paulo, vol. 18, n° 51.
- SCHNEIDER S. (2009), *A pluriatividade na agricultura familiar*, 2 ed., Porto Alegre, UFRS.
- SILVA G.V. (coord.), FILHO C.P.C., SOARES C.L., SANTOS P.G.S., ROCHA P.A.B., GIBSON J.R.R., CAMOZZATO M.M. (2011), Observatório para o empreendedorismo sustentável e integração

bilateral entre Amapá (Brasil) e Guiana Francesa (França). Relatório Técnico (Versão Preliminar), Macapá, Banco da Amazônia.

SILVA S.R. (2004), Camburi- Território de negros, brancos e índios no limite do consenso caiçara. Transformações de uma população tradicional camponesa, Sao Paulo, USP, FFLCH, Dissertation de master, 156 p.

Notes

1 B. Crespi a réalisé dans le cadre du programme Ose-Guyamapa un stage de Master 2 codirigé par C. Sabinot et P. Laval (IRD/OHM-CNRS/MNHN) : 2013, *Territoires de pêche du Bas-Oyapock pêche et durabilité sociale, culturelle et économique - Définition des acteurs, de leurs territoires de pêche, de leurs savoirs, pratiques et représentations en matière environnementale*. Mémoire de M2 Environnement, Paysage, Milieux et Sociétés, Université Paris Diderot-Paris7. P. Laval a largement contribué au travail d'observation puisqu'il s'agit de son terrain de thèse tandis que C. Sabinot a participé ponctuellement à la collecte des données sur le terrain.

2 L'objectif du programme Ose-GuyAmapá était de développer la coopération entre la Guyane et le Brésil, en favorisant l'intégration régionale de la Guyane dans son environnement au travers du partage de données (spatiales notamment), de connaissance et d'expertise sur les milieux naturels et les sociétés, mais aussi d'échanges, de coordination et d'harmonisation des méthodes et pratiques de la gestion intégrée des territoires. Dans ce programme, une recherche spécifique s'est déroulée sur le littoral, incluant des travaux en sciences humaines et sociales coordonnés par des chercheurs brésiliens (UFPa-CFCH, UFPa-NAEA, UFBA, UNIFAP-MPA, FUNAI-PESCAP) (IRD, CNRS-OHM, MNHN) et français: *Pesca e sustentabilidade das atividades pesqueiras*. Nous tenons à remercier particulièrement G. David, C. Prost, V. et U. Ravena Canete, R. Lima, JF Faure, D. Davy et les membres de l'OHM-Oyapock pour l'appui qu'ils nous ont apporté sur le terrain et dans la coconstruction de méthodologies partagées. Merci aussi à G. David pour sa relecture attentive et ses conseils.

3 Selon le site Internet du gouvernement, les populations traditionnelles représentent 4,5 millions de personnes au Brésil et occupent 25% du territoire national.

4 Il est à noter que selon les données du Centre de recherche sur les populations humaines et zones humides (NUPAUB), 39% des unités de conservation dans les États de Rio de Janeiro, Espirito Santo et Parana sont habitées. À São Paulo, l'Institut des Forêts (IF) montre que ce nombre atteint les 73% [Arruda, 1999]. Nous n'avons pas les données de l'Amapá.

5 Aucune recherche n'ayant été menée sur leur mode de vie en amont de la mise en place des réglementations, le statut de « population traditionnelle » ne leur a pas été octroyé par la *Coordenação Geral de Povos e Comunidades Tradicionais* (Organe gouvernemental en charge des politiques et des droits s'appliquant aux communautés traditionnelles au Brésil).

6 Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de cas dans la littérature prouvant que ce décret ait pu être pris en compte rétroactivement.

7 D'une façon générale, au Brésil, les femmes sont chargées de la plantation et de la récolte, tandis que les hommes « ouvrent » l'espace et préparent la terre.

8 Littéralement « code d'éthique ».

9 Littéralement « loi du respect ».

10 Le Projet RADAM Brésil, qui a opéré entre 1970 et 1985, a été dévoué à la démarcation des diverses régions du territoire brésilien, particulièrement l'Amazonie, par des images aériennes de radar, captées par des avions. En se basant sur l'interprétation de ces images, une étude intégrée de l'environnement et de la biodiversité a été réalisée pour définir l'utilisation potentielle de la terre et la capacité d'utilisation des ressources naturelles renouvelables de chaque région. Ces données sont utilisées jusqu'à aujourd'hui comme référence pour la démarcation des parcs et des zones de protection environnementale.

11 Les *Colônias* de Pêcheurs, les Fédérations de l'État et la Confédération Nationale des Pêcheurs ont été reconnues par la loi n° 11.699, de 2008, comme des organismes de la classe des travailleurs du secteur artisanal de la pêche ; elles sont équivalentes à des syndicats. La défense des droits et les intérêts de la catégorie des pêcheurs, à l'intérieur de sa juridiction appartiennent aux *colônias*, aux Fédérations de l'État et à la Confédération Nationale des Pêcheurs.

Pour citer cet article

Référence électronique

Brunna Crespi, Pauline Laval et Catherine Sabinot, « La communauté de pêcheurs de Taperebá (Amapá- Brésil) face à la création du Parc national du *Cabo Orange* », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2014/2-3 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 09 février 2015. URL : <http://eps.revues.org/5874>

À propos des auteurs

Brunna Crespi

Université Paris Diderot-Paris7

brunna.c@hotmail.fr

Pauline Laval

MNHN

Paris, France

CNRS guyane

pauline.ethnoeco@gmail.com

Catherine Sabinot

IRD – Institut de recherche pour le développement

UMR 228 Espace pour le Développement (IRD-UR-UG-UM2)

Centre IRD Anse Vata

BPA5 98848 Nouméa Cedex

Nouvelle-Calédonie

Catherine.sabinot@ird.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Dans les années 90, Oiapoque, ville brésilienne frontalière de la Guyane française, a connu une importante vague de migration de familles de pêcheurs venant du village de Taperebá, situé à l'embouchure du fleuve Cassiporé. En effet, la population de Taperebá a été contrainte d'abandonner les terres sur lesquelles elle habitait, suite à l'imposition d'un parc naturel : le Cabo Orange. Cette migration a conduit les *Taperebenses* à abandonner leur système économique basé sur l'autoproduction et le troc, et à s'adapter au mode de vie urbain, tant au niveau de l'habitat, des activités que des relations sociales. C'est ce processus que nous proposons de décrire et d'analyser dans cet article.

Dans un contexte de vulnérabilité dû à la difficulté d'accès à la terre, à la santé et à l'éducation, cette communauté de pêcheurs se trouve aujourd'hui dans un processus de changement de vie et de pratiques, qui a par ailleurs des conséquences non négligeables sur la ressource halieutique. Selon les pêcheurs, leur expulsion de l'embouchure du Cassiporé, le *criadouro* (berceau) des poissons, a été la cause de la diminution de l'abondance piscicole dans les eaux de la région. Auparavant, avec la présence de ces communautés sur le Cassiporé, la zone était très peu fréquentée par les pêcheurs non-riverains : elle était protégée et gouvernée par un code de conduite tacite existant entre pêcheurs ainsi que par l'emploi d'engins de pêche respectueux de l'environnement. Suite à l'exode de la population, ces zones sont devenues inhabitées, laissant l'espace ouvert et sans surveillance, entraînant une surexploitation des ressources et des changements socio-environnementaux cruciaux.

En adoptant une approche ethnographique et géographique et en nous appuyant principalement sur les données collectées en 2013 durant cinq mois d'observation participante, d'entretiens directs et semi-directifs auprès des habitants de Taperebá et d'autres pêcheurs d'Oiapoque, nous décrirons et analyserons comment les familles de Taperebá se sont principalement réunies à Oiapoque dans le quartier *Olaria*. Nous observerons en quoi la migration a été un facteur de changements de savoirs et pratiques majeurs, tout en développant une cohésion sociale forte et une territorialité marquée, que nous définirons en analysant les dynamiques passées et actuelles.

Fishing community of Taperebá (Amapá, Brazil) facing to the creation of the National park of Cabo Orange.

In the nineties, Oiapoque, Brazilian city on the border with French Guiana, knew a large migration wave of fishermen's families coming from the village of Taperebá, located at the mouth of the Cassiporé river. Indeed, the population of Taperebá was forced to withdraw from the lands on which they lived, by the imposition of a natural park: the Cabo Orange. *Taperebenses*, who used to live on subsistence economy, had to develop new modes of habitat, subsistence and new mode of interactions with their land, which we propose to describe and to analyze in this article.

In a context of vulnerability due to the difficulty of access to land property, health care and education, this fishermen's community is today in a process of changing way of life and practices, which in addition has considerable consequences on the fishing resources. Indeed, according to fishermen, their expulsion of Cassiporé, the *criadouro* (cradle) of fishes, was the cause of the reduction in fish abundance in waters of the area. Previously, with the presence of these communities on the Cassiporé river, very few nonresident fishermen attended the zone: it was protected and controlled by the law of the existing respect among fishermen as well as by the use of environmental respectful fishing tools. After the expulsion of the population, these zones became uninhabited, leaving open and monitoring free spaces, which caused an over-exploitation of resources by industrial boats and crucial socio-environmental changes.

Adopting an ethnographic and geographical approach and basing our analyze on data collected in 2013 during five months of participating observation, when we conduct directing and semi-directing talks within the inhabitants of Taperebá and other fishermen of Oiapoque, we will describe and analyze how the families mainly gathered in Oiapoque at the Olaria district. We will observe how migration was a factor of major changes of knowledge and practices, while developing a strong social cohesion and a marked territoriality, which we will define by analyzing some past and current dynamics.

Entrées d'index

Mots-clés : pêche artisanale, migration, savoirs, pratiques, conservation, parc national Cabo Orange, conflit, frontière, fleuve Oyapock

Keywords : artisanal fishery, migration, knowledge, practices, conservation, National park of Cabo Orange, conflict, border, Oyapock river

Brunna Crespi, Pauline Laval et Catherine Sabinot

La communauté de pêcheurs de Taperebá (Amapá- Brésil) face à la création du Parc national du *Cabo Orange*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Brunna Crespi, Pauline Laval et Catherine Sabinot, « La communauté de pêcheurs de Taperebá (Amapá- Brésil) face à la création du Parc national du *Cabo Orange* », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2014/2-3 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 09 février 2015. URL : <http://eps.revues.org/5874>

Éditeur : Université des Sciences et Technologies de Lille
<http://eps.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://eps.revues.org/5874>

Document généré automatiquement le 09 février 2015.
© Tous droits réservés